

SERVICES MUNICIPAUX ENFANCE MODE D'EMPLOI



3-12 ans



Garderie du matin, Cantine, Accueil Périscolaire du soir, Accueil du Mercredi, Vacances Scolaires

Période scolaire

Deux modes
d'inscription

« le Portail Famille »

https://delta-enfance2.fr/PORTAIL_URCUIT

En Mairie

aux horaires d'ouverture

Inscriptions au plus tard

le mercredi précédent la semaine désirée.

Au-delà de ce délai toute modification ou rajout, devra obligatoirement être demandée par mail auprès de la Mairie et entraînera l'application des tarifs majorés.

ATTENTION : Pour le mercredi, vous pouvez faire une demande de modification par mail jusqu'au vendredi précédent. Lorsque la capacité d'accueil du mercredi est atteinte, les demandes des familles devront être adressées au responsable du pôle animation par mail qui tiendra une liste d'attente établie par ordre chronologique. Les familles seront alors recontactées selon les éventuels désistements.



En cas d'absence à la journée
PLUS BESOIN DE CERTIFICAT MEDICAL

Sauf mercredis

Avertir la Mairie le jour J avant
9h30, par mail dans tous les cas.

Vacances scolaires

En cas d'absence, la
famille devra avertir le
Centre Urketipia le jour J
avant 9h30, par mail, et
fournir un certificat
médical dans les 48h.

Un mois avant le début des vacances scolaires les familles ayant rendu le dossier d'inscription des accueils de Loisirs de la commune reçoivent par mail le programme des activités des vacances ainsi que les modalités et dates d'inscriptions.



<https://www.urcuit.fr/vie-quotidienne/enfance-et-jeunesse/cantine/>
Règlement des services municipaux enfance
à télécharger



accueil@urcuit.fr, service.enfance.jeunesse@urcuit.fr, urketipia@gmail.com



Mairie: 05.59.31.68.31

Urketipia 06.11.86.36.09